

PLAN LOCAL D'URBANISME

4e

EMPLACEMENTS RESERVES

Commune de
BALBIGNY (42)



Plan local d'urbanisme :

Approbation le 6 Mars 2008

Prescription de la révision : 16 Septembre 2014

Arrêt du projet de PLU : 12 Décembre 2017

Approbation du projet de PLU : 9 Octobre 2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Octobre 2018

Révisions et modifications :

- ...

- ...



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85

E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

URBANISME **BIO INSIGHT**

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que le règlement des plans locaux d'urbanisme « peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;...».

La commune Balbigny a défini plusieurs emplacements réservés qui sont reportés sur le plan de zonage et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

N°	Localisation	Objet	Surface approximative (en m ²)	Bénéficiaire	Extrait de plan
1	Le Bourg Rue Paul Bert	Agrandissement de l'école (parcelle 1427)	290 m ²	Commune	

